



COMMUNE D'ICOGNE

Enquête publique

En application de la législation sur la circulation routière (LCR + LALCR du 30.09.1987), l'administration communale d'Icogne soumet à l'enquête publique le tracé des parcours VTT de Crans-Montana établi par Valrando.

Le plan de l'ensemble du réseau peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture, les jours ouvrables de 14h00 à 16h30. Les observations ou oppositions éventuelles doivent parvenir à l'Administration communale, sous pli recommandé, dans les 10 jours dès la présente publication.

Icogne, le 23 novembre 2007

L'Administration communale